

Des ASBL d'éducation permanente sont menacées

FINANCEMENT La fin de reconnaissance provisoire pose problème

- ▶ Une quinzaine d'ASBL attendent une reconnaissance et des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ▶ Leur avenir ne tient qu'à un fil.

Le flou total. » C'est par ces trois mots que plusieurs associations d'éducation permanente définissent, aujourd'hui, leur situation. En attente de reconnaissance officielle et de subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elles tirent la sonnette d'alarme.

Leur avenir est menacé : à l'heure actuelle, elles ne savent pas si leurs activités et emplois seront assurés pour cette année et celles à venir. « On n'a aucune nouvelle quant à nos subsides. » « L'administration ne nous répond pas », « des employés vont se retrouver au chômage », s'insurgent ces associations. Le budget octroyé au secteur par la Fédération pose question : insuffisant, réduit, bloqué ? Les ASBL veulent des réponses.

1 Quels sont les faits ? Un premier témoignage est parvenu au *Soir*. Une association d'éducation permanente, qui préfère rester anonyme, explique la situation dans laquelle elle se trouve. « Nous avons appris il y a quelques jours que le montant du subside à toucher en mars ne serait pas versé avant plusieurs semaines, voire plusieurs

mois », confie un des membres. Une autre ASBL, devant le même inconnu financier, renchérit : « Cela fait des semaines que nous essayons de contacter les responsables à l'administration, mais ils font la sourde oreille. » Enfin, une troisième association va jusqu'à parler d'une situation de « no man's land ».

2 Qui est concerné ? Une quinzaine d'ASBL, en période de transition. En effet, elles viennent de passer deux années de reconnaissance provisoire. Fin de l'année dernière, leur dossier a été réévalué. Si l'évaluation est positive, elles passent d'une convention à un contrat programme de cinq ans, qui leur assure la reconnaissance et des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et si certaines d'entre elles sont actuellement en recours pour évaluation négative, la majorité a reçu un feu vert. Toutefois, sans la signature de la ministre de la Culture, Joëlle Milquet (CDH), rien n'est garanti. Pour l'heure, aucune signature à l'horizon.

« Quand on passe d'une convention à un contrat, la subvention augmente énormément, explique Farah Ismaïli, directrice de la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente (Fesefa). D'où, certainement, les retards et le manque d'information. On le sait, la ministre n'a pas les moyens pour répondre à la demande. »

3 Quelles sont les conséquences ? « Cela fait quelques années que le budget alloué au secteur est gelé », indique Sylvie Pinchart, présidente du Conseil d'éducation permanente (conseil chargé de réévaluer les dossiers négatifs). Il est donc difficile de reconnaître davantage d'associations avec une enveloppe fermée. La conséquence directe de la situation pour les ASBL en transition est qu'elles n'ont aucune vision de la pérennité de leurs activités. En outre, ce blocage budgétaire a un impact sur l'emploi. « Les contrats d'une partie de l'équipe seront suspendus dès le mois de mars, témoigne une association. Une ASBL dans le non-marchand n'a pas les liquidités suffisantes pour supporter l'emploi en attendant une réponse. »

4 Qu'en dit le cabinet ? Au-delà des bruits de couloir, le Conseil d'éducation permanente confirme les difficultés budgétaires du secteur.

Il précise toutefois ne pas être au courant des retards de versements communiqués, ou d'une administration qui ferait la sourde oreille. Du côté du cabinet de la ministre Milquet, on préfère ne pas faire de commentaires : « Tout est sur la table, nous avançons dans le dossier et nous adaptons la situation actuelle du secteur de l'éducation permanente. Quand le dossier aura abouti, nous communiquerons. »

Que les associations s'arment de patience : le message semble des plus clairs. ■

VALENTINE ANTOINE